



LA MINISTRE DE L'ARTISANAT,  
DU COMMERCE ET DU TOURISME

LA MINISTRE DELEGUEE  
AUPRES DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,  
CHARGÉE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Paris, le 28 NOV. 2012

Monsieur,

Suite à l'avis émis par la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant, nous avons le plaisir de vous informer de notre décision, en date du 11 septembre 2012, d'attribuer à votre entreprise le label "entreprise du patrimoine vivant" (EPV).

Vous rejoignez ainsi le millier d'entreprises distinguées pour leur savoir-faire et nous tenons à vous en féliciter.

Votre entreprise sera référencée sur le site Internet [www.patrimoine-vivant.com](http://www.patrimoine-vivant.com) qui constitue une vitrine du savoir-faire français accessible par des clients du monde entier et bénéficiera des mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir vos initiatives en matière d'apprentissage et d'innovation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvia PINEL

Fleur PELLERIN

Monsieur Stéphane Parrain  
Jourdan et Fils Sarl  
ZA Les Grands Champs  
36210 Dun le Poëlier